



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais d'appareillage

Question écrite n° 73848

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge de l'appareillage des personnes atteintes de surdit  ou malentendantes. Lors d'un d placement   Lorient en octobre dernier, Mme la secr taire d'Etat aux personnes  g es annon ait en public, notamment devant des repr sentants de l'Association des malentendants et devenus sourds, que la prise en charge de la st r ophonie (appareillage des deux oreilles), des appareils de correction auditive pour les personnes de vingt ans et plus, serait effective au d but de l'ann e 2002. Il s'agit d'une mesure tr s attendue compte tenu du co t de ces appareils. Il convient en effet de souligner que pour un co t moyen de 2 895 euros pour les appareils num riques, la base de remboursement pour les adultes de vingt ans et plus est de 199,71 euros. Le taux de remboursement normal  tant de 65 % du TIPS, les patients ne per oivent que 129,81 euros. De plus, la prise en charge ne porte que sur un seul appareil alors m me que l'assur  devrait faire poser une proth se sur chacune de ses oreilles. A ce jour, aucun texte d'application de cette mesure n'a  t  publi . Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle fait obstacle   une attente des sourds et malentendants et que le co t de la prise en charge peut  tre estim    environ 152 449 euros, soit 0,013 % du total du budget de l'assurance maladie. Il lui demande donc de lui indiquer les dispositions qu'elle entend prendre pour mettre en application sans d lai la prise en charge, annonc e par le Gouvernement, de la st r ophonie, des appareils de correction auditive pour les personnes de vingt ans et plus.

### Donn es cl s

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lemoine](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la R publique

**Type de question :** Question  crite

**Num ro de la question :** 73848

**Rubrique :** Assurance maladie maternit  : prestations

**Minist re interrog  :** emploi et solidarit 

**Minist re attributaire :** affaires sociales, travail et solidarit 

### Date(s) cl e(s)

**Question publi e le :** 4 mars 2002, page 1208